

Le stylo injecteur, un outil conçu pour le client !



Lisa Labrecque
llabrecque@asstsas.qc.ca



Françoise Bouchard
Consultante pour l'ASSTSAS
fbouchard.asstsas@gmail.com

Depuis 2016, l'ASSTSAS rend disponible le logiciel *Gestionnaire des expositions au sang* (GES). Ses paramètres sont maintenant intégrés dans le Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines (SIFARH) du réseau de la santé et des services sociaux.

Le GES permet de faire le suivi des expositions accidentelles au sang et aux liquides biologiques chez les travailleurs de la santé. Il permet aussi de standardiser la collecte d'informations pour cibler les tâches les plus à risque d'exposition et de planifier les interventions de prévention.

Augmentation des expositions au sang

La compilation annuelle des données de 2020-2021 montre une hausse significative des expositions accidentelles liées à l'utilisation des stylos injecteurs, et ce, chez les auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS) de même qu'au service de soutien à domicile. Le même constat est observé dans le cumul de la dernière année¹. Afin de mieux suivre l'évolution de cette situation, une analyse détaillée des données a été produite². Des taux de fréquence par catégorie de services ont été calculés³. Il ressort que les soins à domicile détiennent le plus haut taux de fréquence depuis trois ans.

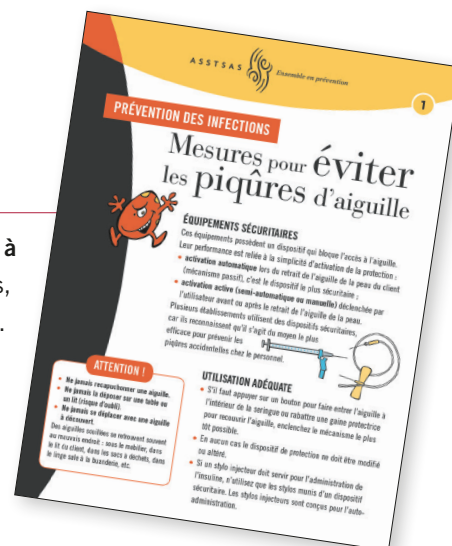
Les travailleurs de la santé sont souvent exposés au sang à la suite de piqûres d'aiguille accidentelles. Ces événements, qui semblent banals, ont parfois de lourdes conséquences. Cette fiche technique présente plusieurs règles de sécurité simples pouvant aider à les prévenir.

Téléchargez-la : asstsas.qc.ca/ft1

Analyse des données

L'analyse montre que la moitié des expositions à domicile survient chez les ASSS. L'objet en cause le plus fréquent est le stylo injecteur (37 %), suivi des lancettes à prélèvement capillaire (20 %). Lorsqu'on regarde uniquement les expositions chez les ASSS, le stylo injecteur augmente à 50 % et les lancettes à 28 %.

Toutefois, en ce qui concerne l'ensemble des expositions survenues avec un stylo injecteur, les ASSS se retrouvent en troisième position, derrière les infirmières et les infirmières auxiliaires. De plus, les soins à domicile sont également en troisième position, derrière les unités de courte et de longue durée. Ce n'est donc pas le service ou le titre d'emploi utilisant le stylo injecteur qui est problématique, mais bien l'utilisation par un tiers du stylo injecteur lui-même.



Le problème a récemment fait surface, car les ASSS donnent plus largement de l'insuline avec un stylo injecteur. De plus, elles utilisent des équipements perforants depuis peu. Plusieurs raisons menant à ces blessures peuvent être suspectées : manque de formation sur l'utilisation sécuritaire du stylo, manque de dextérité dû à la nouveauté de cette pratique, etc. À partir de ces constats, des démarches ont été entreprises afin d'explorer les interventions possibles pour améliorer la sécurité des soignantes lors de la manipulation du stylo injecteur.

Les méthodes de soins informatisées (MSI)

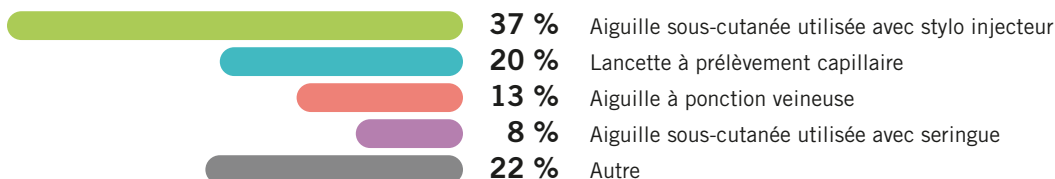
Un travail conjoint a été amorcé avec l'équipe des MSI afin de préciser les éléments de santé et de sécurité du travail (SST) pour l'utilisation du stylo injecteur. Voici les nouveaux éléments de prévention.

- **Le stylo injecteur a été conçu pour l'auto-administration. Il devrait être utilisé par le client lui-même**
 - > Son utilisation par un tiers augmente le risque de piqûre accidentelle puisqu'il n'est pas conçu pour cet usage
 - > Certains stylos peuvent être munis d'une aiguille avec mécanisme sécuritaire (ex. : aiguille complètement rétractable qui s'active généralement de façon passive, sans manipulation)
- **Aiguille du stylo injecteur**
 - > Utiliser une aiguille munie d'un mécanisme sécuritaire si le stylo est manipulé par un tiers. Si une telle aiguille n'est pas disponible, une seringue avec une aiguille possédant un mécanisme sécuritaire doit être utilisée (ex. : aiguille rétractable, gaine protectrice à activer manuellement ou à déclenchement automatique)

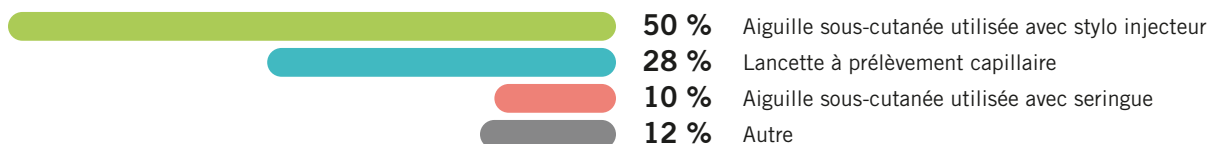
EXPOSITIONS À DOMICILE PAR TITRE D'EMPLOI (N=248)



EXPOSITIONS À DOMICILE PAR OBJET EN CAUSE (N=237)



EXPOSITIONS CHEZ LES ASSS PAR OBJET EN CAUSE (N=137)



EXPOSITIONS AVEC STYLO INJECTEUR PAR TITRE D'EMPLOI (N=409)



EXPOSITIONS AVEC STYLO INJECTEUR PAR SERVICE (N=401)



- > Le mécanisme sécuritaire doit être activé immédiatement après avoir retiré l'aiguille de la peau
- > Après chaque injection, l'aiguille doit être jetée immédiatement dans le contenant biorisque, qui doit toujours être facilement accessible (distance maximale d'un bras)

Cette même démarche a été appliquée à l'ensemble des MSI en lien avec l'utilisation d'équipements perforants (plus d'une vingtaine), entre autres la surveillance de la glycémie capillaire et l'administration de l'insuline, et ce, tant pour les professionnelles que pour les aides-soignantes. Pour chacune des MSI, des précisions ont été apportées quant à la description de l'aiguille, aux principes de SST et à l'utilisation d'aiguilles avec mécanisme sécuritaire.

Formation des ASSS

Un travail de collaboration a également été amorcé avec le MSSS afin de déterminer des éléments de SST à inclure dans une formation reconnue par le MSSS pour les activités de soins confiées aux aides-soignantes en vertu des articles 39.7 et 39.8 du *Code des professions*. Cette nouvelle formation en cours de déploiement tient compte des recommandations de l'ASSTSAS et des lignes directrices des MSI.

Le contenu théorique de la formation donnée par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux sera aussi disponible au printemps sur la plateforme de l'environnement numérique d'apprentissage (ENA). Plusieurs recommandations en SST de l'ASSTSAS, qui figurent dans la formation, se retrouvent dans la fiche technique *Mesures pour éviter les piqûres d'aiguille* disponible sur son site Web.

Pour le volet pratique de la formation, les ASSS devront expérimenter les nouvelles manières de faire sous la supervision d'un professionnel habilité. Il est important qu'elles puissent s'exercer à manipuler les équipements avec lesquels elles devront travailler. Comme à domicile les équipements sont souvent fournis par le client, par l'entremise des pharmacies communautaires, il est nécessaire de protéger toutes les soignantes peu importe le lieu où le soin est offert, en s'assurant de la disponibilité du matériel sécuritaire.

« Munis d'un mécanisme sécuritaire »

Vous pouvez donc utiliser les MSI mises à jour comme levier pour introduire des équipements perforants munis d'un mécanisme sécuritaire dans vos milieux. C'est la référence pour les techniques de soins au Québec! Même s'il n'existe pas de législation spécifique obligeant l'achat de produits sécuritaires, l'article 51 de la LSST oblige l'employeur, entre autres, à fournir du matériel sécuritaire, à contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la SST.

Un autre levier important consiste à faire le lien avec vos services d'approvisionnement afin de tenir compte des critères de SST lors de l'achat d'équipements perforants. Assurez-vous que la mention « munis d'un mécanisme sécuritaire » est incluse lors de vos achats de groupe! ■

REMERCIEMENTS

L'ASSTSAS tient à remercier Stéphanie Daigle, conseillère en soins infirmiers et rédactrice aux MSI, et Karine Labarre, conseillère experte en soins aux aînés - soins de proximité du MSSS, pour leur précieuse collaboration dans ce dossier.

RÉFÉRENCES

1. Bouchard, F. *Comparatif du cumul des expositions déclarées et moyenne globale 2017 à 2022*.
2. Bouchard, F. *Stylo injecteur - Soins à domicile - (ASSS). Comparatif du cumul des expositions déclarées et moyenne globale 2017 à 2022*.
3. Bouchard, F. *Taux de fréquence 2019 à 2022*.

Ces documents sont disponibles sur notre site web : <http://asstsas.qc.ca/dossiers-thematiques/le-logiciel-gestionnaire-des-expositions-accidentelles-au-sang-ges>



Ce guide présente l'ensemble des composantes à mettre en place pour un programme complet de prévention des expositions au sang chez les travailleurs de la santé. Il aide à cibler les priorités d'action et offre de nombreux outils pour agir en prévention.

Téléchargez-le : asstsas.qc.ca/gp68